

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DEUX (2) CADRES JURISTES POUR
L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA)**

1. Contexte et justification

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) est une administration personnalisée de l'Etat placée sous la tutelle du Ministère des Finances dont le rôle est d'exercer pour le compte de l'Etat et au profit des assurés et bénéficiaires de contrats, le contrôle et la supervision des activités et organismes d'assurances.

Pour mieux assumer sa mission de régulation du secteur des assurances, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) souhaite recruter deux (2) cadres juristes pour la Cellule des Affaires juridiques, de la Règlementation, des Etudes et des Agréments.

2. Missions et responsabilités du Cadre juriste

Placé sous l'autorité du Chef de la Cellule des Affaires juridiques, de la Règlementation, des Etudes et des Agréments, le Cadre Juriste aura pour mission de :

- préparer des projets de textes législatifs et réglementaires à soumettre à la hiérarchie ainsi que le contrôle de l'application de la réglementation ;
- assurer l'étude des contrats, des tarifs, des documents commerciaux destinés au public à soumettre à la Commission de Régulation et de Supervision des assurances ;
- assurer l'étude des réclamations des assurés, des litiges entre assureurs d'une part et entre assureurs, assurés et bénéficiaires de contrats d'autre part ;
- effectuer la pré-instruction, en liaison avec la Cellule d'inspection des assurances, des demandes d'agrément des compagnies et des courtiers d'assurances ;
- effectuer la pré-instruction des dossiers des agents généraux à soumettre au visa de la commission de régulation et de supervision des assurances ;
- assurer le suivi et la gestion des contrats d'assurances souscrits par l'Etat ;
- préparer, en cas d'approbation de la Commission de Régulation et de Supervision des assurances, des décisions d'agrément des compagnies, des courtiers et sociétés de courtage d'assurances ;
- assister et exécuter toute autre tâche lui demandée par la hiérarchie.

3. Profil du Cadre Juriste

Le Cadre Juriste doit remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité burundaise ;
- avoir un diplôme de Master au moins en droit des assurances;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine des assurances ;
- avoir de bonnes compétences d'analyse et d'organisation ;
- avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français et une bonne connaissance de l'anglais ;



- avoir une bonne maîtrise de l'environnement de travail MS WINDOWS (Word, Excel, Power Point) et internet ;
- faire preuve d'une capacité de travail à la fois de manière indépendante et en équipe ;
- avoir le sens des relations humaines et du respect de la hiérarchie ;
- avoir un esprit de synthèse, d'analyse et d'organisation ;
- être capable de travailler sous pression et faire preuve d'un esprit d'initiative ;
- faire preuve d'intégrité morale ;
- être disponible une fois le processus de recrutement terminé.

4. Durée du contrat et supervision des tâches

Le contrat de travail a une durée indéterminée après une période d'essai de six (6) mois jugée concluante. L'exécution des tâches sera supervisée par le Secrétaire Général de l'ARCA.

5. Mode de sélection

Le recrutement du candidat se fera à trois niveaux :

- Une étude des dossiers administratifs de candidature ;
- Des épreuves écrites ;
- Une interview.

6. Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature portant la mention « **Candidature pour le poste de Cadre juriste** » est à déposer sous pli fermé au plus tard le **20/08/2025 à 11h00**, à l'adresse suivante :

A l'Attention de :

Monsieur le Secrétaire Général
 Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA)
 Nouvel Immeuble des Finances, Boulevard du Japon (Ex Avenue
 Yaranda), Bureau 2-21
 B.P. 7384 Bujumbura, Tél : (+257) 22 7 63 46/47.
 E-mail : arca@arca.bi

